

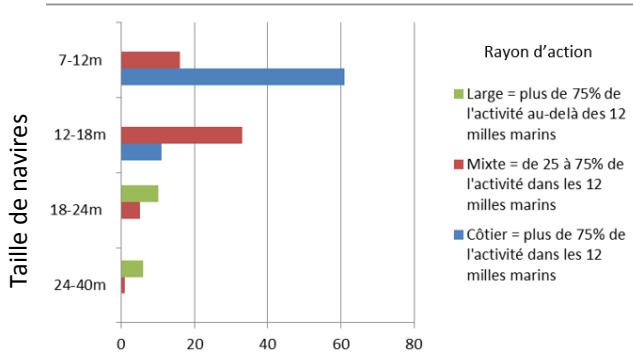
Pêche et parc éolien en mer de Fécamp, quelle cohabitation ?

Les pêcheurs professionnels sont les usagers historiques de la mer. En Haute-Normandie, la pêche est une activité économique importante et porteuse de valeurs culturelles et patrimoniales. Le chalut et la drague à la coquille Saint-Jacques sont les engins les plus utilisés. Depuis 2007, le projet de parc éolien en mer de Fécamp fait l'objet d'un dialogue avec les pêcheurs afin de le rendre compatible avec cette activité. Ce dialogue a permis de le positionner dans une zone de moindre activité et de proposer à la préfecture maritime le maintien de la pêche entre les éoliennes dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

1. LA PECHE PROFESSIONNELLE EN HAUTE-NORMANDIE

Avec **131 navires** (CRPMEM HN) répartis dans les ports du Havre, de Fécamp de Dieppe ou encore du Tréport, la pêche occupe une place importante dans l'économie du territoire de Haute-Normandie. Cette activité génère un chiffre d'affaires de plus de 41 millions d'euros avec environ 550 marins pêcheurs.

Les navires de pêche haut-normands pratiquent en grande majorité les arts trainants (le chalutage ou la drague à coquille Saint-Jacques en hiver) et pour une part moindre les arts dormants (filets posés, casiers à crustacés ou palangres). Ces bateaux pêchent essentiellement dans la bande côtière, à moins de 20 km des côtes (voir figure ci-dessous).



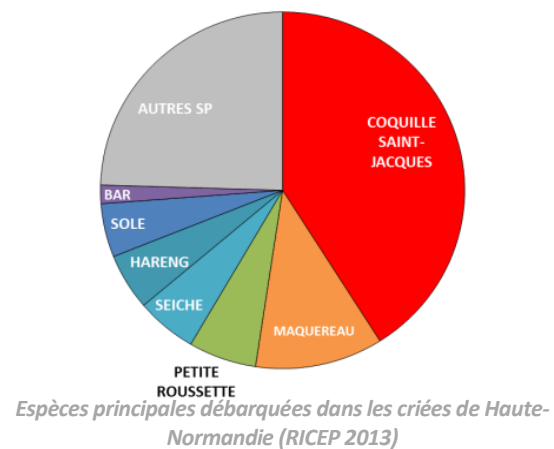
Répartition des navires de pêche par taille et rayons d'action en Haute-Normandie

Concernant les espèces pêchées, on en dénombre 70 différentes débarquées et vendues en criée. Les cinq premières (cf. diagramme ci) représentent 76 % du chiffre d'affaires et 69 % des volumes (RICEP, 2013). C'est cette diversité des métiers pratiqués et d'espèces pêchées qui permet à la filière de s'adapter aux évolutions d'abondances naturelles et à la forte saisonnalité de nombreuses espèces de Manche Est.

L'activité de pêche est aussi porteuse de valeurs patrimoniales et culturelles. Le port de Fécamp était ainsi port de départ pour la pêche morutière sur les bancs de Terre Neuve depuis le XVIII^e siècle. Une cérémonie leur rend encore aujourd'hui hommage : la Saint-Pierre des marins.

Il est donc important de permettre le maintien de cette activité et des valeurs qu'elle porte.

Répartition en volume



2. EFFETS ATTENDUS SUR LA RESSOURCE HALIEUTIQUE ET SUIVIS MIS EN ŒUVRE

La ressource halieutique sur la zone du projet fait l'objet de campagnes de pêche scientifiques au chalut et filets fixes. Un état initial de cette ressource, (quatre campagnes de pêche déjà réalisées) a permis de mettre en évidence un peuplement composé principalement de grondins, roussettes, émissoles, encornets, daurades grises et raies. Des campagnes de pêche scientifique seront réalisées pendant trois années après construction pour suivre les effets potentiels du parc.



Captures faites lors d'un trait de chalut au cours d'une campagne de pêche scientifique sur le navire SPES.

La construction fera intervenir plusieurs navires et augmentera temporairement les niveaux de bruits sur le site (déjà importants en raison du fort trafic maritime en Manche : plus de 100 décibels mesurés régulièrement sur

Pêche et parc éolien en mer de Fécamp, quelle cohabitation ?

site). La **faible remise en suspension de sédiments** attendue durant cette phase sera limitée par la nature des fonds : ceux-ci sont de nature graveleuse et contiennent ainsi moins de 1% de vases.

L'électricité transportée par les câbles produit un champ électrique (qui sera maintenu à l'intérieur du câble grâce à sa gaine de protection isolante) et un champ magnétique cent fois inférieur au champ magnétique terrestre. De plus ce champ se réduit rapidement dès qu'on s'éloigne des câbles (qui seront ensouillés ou protégés par des enrochements).

En phase d'exploitation, un effet récif est observé autour des fondations des éoliennes sur les parcs éoliens en mer existants. On observe ainsi une concentration de poissons et un effet abri pour les juvéniles.

3. UN EFFET SUR L'ACTIVITE REDUIT PAR LE DIALOGUE

Dès 2007, le développeur historique du projet de parc est allé à la rencontre des pêcheurs pour évaluer avec eux si une zone de moindre fréquentation, compatible avec l'implantation d'un parc éolien en mer, existait au large de Fécamp. La position du futur parc a ainsi été proposée par les marins pêcheurs, réunis au sein du Comité Régional des Pêche de Haute-Normandie.

La disposition des éoliennes et des câbles électriques les reliant a ensuite été discutée **pour s'adapter aux pratiques de pêche** : les éoliennes sont **espacées de plus d'un kilomètre et les câbles ont été alignés dans le sens du courant**. D'un point de vue technique, le chalutage et le dragage à coquillages pourraient ainsi se poursuivre entre les alignements d'éoliennes et de câbles. Ces discussions ont permis de proposer des règles de pratique de l'activité de pêche au sein du parc à La Préfecture maritime (voir carte), qui est décisionnaire pour les activités autorisées au sein du parc.

La concertation avec les pêcheurs a permis de concevoir un parc dans une zone moins pêchée et d'envisager le maintien de l'activité au sein du parc une fois celui-ci construit, si la Préfecture maritime en donne l'autorisation au regard de la sécurité maritime. La ressource halieutique fera l'objet de suivis avec des campagnes de pêche scientifiques afin de vérifier l'absence d'effets négatifs. Un effet récif autour des fondations est attendu.

Yannick Pourchaux

Président du Comité Régional des Pêches de Haute-Normandie



Que pensez-vous du projet ?

« Si le projet est pensé et mené dans une logique de cohabitation et de respect des usages déjà existants et que la création de tels projets crée une dynamique de réindustrialisation et de création d'emplois dans la région, on ne peut qu'être favorable. Mais nous insistons bien sur le fait que tout cela soit respecté car les promesses n'engagent que ceux qui y croient. »

Votre avis sur son intégration vis-à-vis de la pêche professionnelle ?

« Suite au choix de la zone qui avait été acceptée par les pêcheurs de la région et suite aux aménagements qu'on a pu mettre en place au sein de cette zone pour continuer à exercer notre activité au sein du parc, on peut dire que la concertation a été efficace. Mais pour des raisons de sécurité, nous craignons que cette zone ne soit pas autorisée à la pratique des activités de pêche professionnelle, ce qui remettrait en cause toute cette concertation. »

